



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 mars 2016

L'an deux mille seize, le 10 mars à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Marc HERVE, Joseph BOIVENT, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Jean-Luc BOURGEAUX, Jean-Luc OHIER (suppléant M. BENARD), Joël SIELLER, Nicolas BELLOIR, et Mesdames Valérie FAUCHEUX, Sandrine ROL, Evelyne PANNETIER (suppléant M. MARTIN)

Pouvoir : 1 Pouvoir (M. André LEFEUVRE à Madame Sandrine ROL)

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Messieurs Jean-Pierre MARTIN et Jacques BENARD, André LEFEUVRE,

Assistaient également : Messieurs Jean-Jacques LEON Paierie Départementale, Patrick ANNE Collectif Eau du Pays de Rennes, Xavier GUILLOTON de OUEST35, Jean-Michel LEBRETON du SPIR, Mesdames Martine JOUANNET du SYMEVAL, Christine PIRON du SMPBC, Anne-Marie AQUILINA de la CEBR, Josselyne THEAUDIN de l'Assemblée citoyenne de l'eau et Eau et Rivières de Bretagne, Madame BERDER représentant l'association UFC que choisir, Jean-Pierre TROUSLARD, Antoine DECONCHY et Veronique PERRATON du SMG35.

Secrétaire de séance : Mme Valérie FAUCHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 14

Nombre de Membres du Comité votants + pouvoir : 15

Date de la convocation : le 29 février 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/03/08 Adoption du Budget Primitif 2016

Comité Syndical du 10 mars 2016

N°16/03/08 Adoption du Budget Primitif 2016

Rapport,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L1612-4 relatif aux budgets des collectivités territoriales ;

Considérant que les sections d'investissement et d'exploitation du Budget Primitif pour l'exercice 2016 s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de **656 647,22€ et 18 719 840,96€**.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) ADOPTER au chapitre le budget 2016 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui sont en équilibre.

2°) APPROUVER les états joints en annexes : états des amortissements, tableaux des effectifs.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Rennes, le 10 mars 2016

Le Président,

Auguste FAUVEL

